

03 déc 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 3 décembre 2004

## Augmentation des seuils d'insaisissabilité

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les projets d'arrêtés royaux nécessaires à l'entrée en vigueur de l'augmentation des seuils d'insaisissabilité lorsque le débiteur a un ou plusieurs enfants à charge (\*).

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les projets d'arrêtés royaux nécessaires à l'entrée en vigueur de l'augmentation des seuils d'insaisissabilité lorsque le débiteur a un ou plusieurs enfants à charge (\*).

Cette augmentation du seuil est de 53 EUR par enfant à charge. Les deux parents peuvent en bénéficier quelle que soit leur situation familiale, dans l'intérêt de l'enfant, pour autant qu'ils démontrent assumer effectivement la charge de l'enfant. Dès lors que ce seuil d'insaisissabilité n'est pas opposable aux créanciers alimentaires (pension alimentaire, part contributive et, à l'avenir, astreinte pour non-présentation d'enfant), cette mesure aura pour effet d'augmenter le disponible pour le parent créancier alimentaire lorsqu'il est mis en concurrence avec d'autres créanciers opérant une saisie. (\*) Art.377 §2 de la loi programme du 22 décembre 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>